



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



Communiqué de presse – Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014

## **Bouquetins du Bargy : Stop au plan d'éradication !**

**Sous prétexte de santé publique, 200 à 300 bouquetins, espèce protégée emblématique des Alpes, seraient dans le collimateur des autorités locales sur le massif du Bargy.**

D'après des informations convergentes, nous, associations signataires, avons de bonnes raisons de penser que le Préfet de Haute-Savoie, sous couvert de sécurité publique, s'apprêterait à faire tuer la totalité des Bouquetins restant sur le massif du Bargy ; y compris les jeunes nés en 2014 et les animaux sains. Des tractations très confidentielles seraient en cours entre le Préfet et les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie pour obtenir une autorisation interministérielle d'abattage total, tant pour les animaux sains que pour ceux qui sont touchés.

A ce jour, plus de 300 Bouquetins ont déjà été abattus ; et parmi eux, beaucoup d'animaux sains. A cause des interdictions de prélèvements sur les carcasses, il est difficile de connaître le degré d'infection des 233 Bouquetins abattus fin 2013. Pire, nous avons de bonnes raisons de penser que plus de la moitié étaient parfaitement indemnes de contamination par la brucellose.

La moitié au moins de la population de Bouquetins du massif du Bargy a déjà été décimée. Il est plus que temps de prendre en compte les avis des instances scientifiques, dont le Conseil National de Protection de la Nature ou encore l'Agence nationale de sécurité sanitaire - ANSES - qui soulignait dès 2013 que l'invocation d'un risque important et immédiat pour la santé publique était infondée.

### **Le risque de contamination par la brucellose est extrêmement faible**

La brucellose est une maladie sérieuse, dont le traitement dans les rares cas humains nécessite un traitement conséquent par antibiotiques. Par ailleurs, elle porte un préjudice économique certain aux élevages infectés et à leur production. Mais il a été très clairement établi que le risque de transmission au cheptel domestique est extrêmement faible, et pour l'homme encore plus improbable. D'autant que les mesures de protection, simples et peu coûteuses, existent.

### **Abattre les animaux sains est une erreur et une aberration**

Il est tout à fait inutile et aberrant d'abattre les animaux sains pour endiguer l'épizootie. De plus, des opérations d'abattage massif indiscriminé risquent de provoquer une plus grande dissémination de la maladie : compte tenu du relief et de l'étendue du massif, il restera toujours quelques animaux - dont certains porteurs de la maladie - qui donneront ensuite lieu à des échanges inter-massifs, notamment durant la période du rut. Le résultat sera inverse de celui recherché.

### **Des solutions plus équilibrées doivent être mises en œuvre**

Un test de dépistage in situ de la brucellose a été expérimenté sous l'égide de l'ANSES sur les bouquetins du Bargy, avec une fiabilité de 100%. Pour réellement protéger de manière durable les exploitations agricoles, la santé publique, et prendre en compte le droit à la vie de la faune sauvage, nous demandons la généralisation de ce test de dépistage in situ, afin de préserver tous les animaux sains.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



**Nous rappelons que les populations de bouquetins ont été contaminées par les cheptels domestiques et non l'inverse.**

**Nous appelons les pouvoirs publics à faire preuve de discernement et de modération en préservant sur le massif du Bargy cet animal emblématique de nos montagnes, protégé par des conventions tant nationales qu'internationales et dont la présence est le fruit de très longs efforts de réintroduction.**

**Nous nous réjouissons de la forte valorisation médiatique liée à la réintroduction de quelques Bouquetins ibériques dans les Pyrénées. Mais elle n'a de sens que si les populations en place dans les Alpes ne font pas l'objet de destruction massive par réflexe sécuritaire surdimensionné.**

### **Contact Presse**

**Carine Brémont**

Attachée de presse LPO France

[carine.bremont@lpo.fr](mailto:carine.bremont@lpo.fr)

06 34 12 50 69